

Destinataires :

Pour CALOIRE

Membres élus titulaires : Mme Sylvie THIVEL – Mme Denise LAURENDON

Membres élus suppléants : Mme Émilie FIASCARO – Mme Béatrice PAILHES

Pour FRAISSES

Membres élus titulaires : Mme Christiane BARAILLER - Mme Chantal RANCHON

Membres élus suppléants : Mme Josiane JOUSSERAND - Mme Myriam PRUDHOMME

Pour SAINT PAUL EN CORNILLON

Membres élus titulaires : Mme Sylvie FAYOLLE – Mme Isabelle POITRINAL

Membres élus suppléants : Mme Delphine VARENNES – Mme Nathalie CHAPUIS

Pour UNIEUX

Membres élus titulaires : M. FAVERJON Christophe- Mme ARSAC Gisèle

Membres élus suppléants : Mme Agnès PESTRE– Mme Monique FAURAND

et assiste M. CHAPRON, DGS

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIDR
DU MERCREDI 22 JUIN 2022**

Le vingt-deux juin deux-mille vingt-deux, les membres du Conseil syndical du SIDR se sont réunis à 14h00, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de M. Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

PRÉSENTS :

Pour CALOIRE :

Membre élue titulaire : Mme Sylvie THIVEL

Pour FRAISSES :

Membres élue titulaire : Mme Chantal RANCHON,

Membre élue suppléante : Mme Josiane JOUSSERAND,

Pour UNIEUX :

Membres élus titulaires : M. Christophe FAVERJON, Mme Gisèle ARSAC

Membre élue suppléante : Mme Agnès PESTRE,

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour CALOIRE : Mme Denise LAURENDON, Mme Émilie FIASCARO, Mme Béatrice PAILHES,

Pour FRAISSES : Mme Christiane BARAILLER, Mme Myriam PRUDHOMME,

Pour SAINT PAUL EN CORNILLON : Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Isabelle POITRINAL, Mme Nathalie CHAPUIS, Mme Delphine VARENNES

Pour UNIEUX : Mme Monique FAURAND,

Pouvoir : 0

Nombre de conseillers : 8 - Nombre de présents : 6 - Nombre de votants : 5

Assiste : M. Philippe CHAPRON, DGS

Secrétaire de séance : Mme Chantal RANCHON

SOMMAIRE

Administration

1. Convention Territoriale Globale

Finances

2. Décision modificative n°2 du SIDR

3. Ajout de tarif en 2022

Personnel

4. Mise en place des 1 607 heures

5. Comité Social Territorial

Structures

6. Modification du règlement de fonctionnement de la crèche (cf. document joint)

7. Fermeture de la crèche en 2023

8. Contrat d'apprentissage

9. Présentation du rapport annuel 2021 du SIDR

Informations diverses

Approbation du compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

ADMINISTRATION

1. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Suite au diagnostic effectué par le Relais 42 / UFCV, il est nécessaire de définir les objectifs et le plan d'action 2020-2023, ainsi que les moyens mobilisés.

Il est proposé de reconduire le Relais42 / UFCV pour réaliser ce travail qui est la continuité du diagnostic réalisé.

Le coût de cette intervention estimé à 7 500 € sera réparti entre les membres de la Convention Territoriale Globale des Gorges de la Loire, comme le diagnostic.

Les membres du Conseil Syndical, approuvent à l'unanimité des présents la reconduction du Relais42 / UFCV pour la réalisation de ce travail en continuité du diagnostic précédemment réalisé et autorisent M. le Président à signer les documents nécessaires à son exécution.

FINANCES

2. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU SIDR

Sur proposition du Président, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, la décision modificative n°2 pour le SIDR, conformément au document présenté.

3. AJOUT DE TARIF EN 2022

Sur proposition du Président, le Conseil après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité des présents, l'ajout de 2 tarifs de repas, concernant les repas servis par la cuisine centrale, simultanément, au Firmament et à la Résidence autonomie, à l'occasion du repas du Maire de la commune d'Unieux, comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • CCAS d'Unieux repas du maire | 18,50 € HT |
| • Résidence autonomie repas du maire | 16,00 € HT |

PERSONNEL

4. MISE EN PLACE DES 1 607 HEURES

Suite aux nombreux échanges avec les représentants du personnel. Il a été décidé d'appliquer les 1 607 heures de façon différenciée suivant les sites.

Le personnel de la crèche va travailler 1 heure de plus et ainsi bénéficiera de 12 jours d'ARTT.

Le personnel des autres sites verront l'attribution d'une hausse du Régime Indemnitare :

- 120 € annuel pour un agent de catégorie A
- 240 € annuel pour un agent de catégorie B
- 360 € annuel pour un agent de catégorie C

Projet de délibération

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019,

Vu l'avis du Comité Technique lors de sa réunion du 15 juin 2022,

Le Conseil Syndical à l'unanimité décide :

- De fixer la durée annuelle de travail effectif à 1 607 heures,
- De supprimer les jours locaux pour l'ensemble du personnel,
- En fonction des cycles de travail des agents et le temps de travail hebdomadaire moyen, le nombre de jours d'ARTT qui en découle sont les suivants :
 - ✓ Crèche : 37 heures, ouvrant droit à 12 jours d'ARTT.
 - ✓ Cuisine : 38 heures, ouvrant droit à 18 jours d'ARTT.
 - ✓ Service administratif et Relais Petite Enfance : 38 heures, ouvrant droit à 18 jours d'ARTT.
- Pour le personnel de la crèche, du Relais Petite Enfance et les services administratifs, lorsque ceux-ci sont fermés au public, il sera fixé au maximum 3 jours d'ARTT, soit, le pont de l'Ascension, ainsi que 1 ou 2 jours fixés par la collectivité, après avis du Comité Technique (ou du Comité Social Territorial, à partir de 2023),
- D'appliquer au 1^{er} juillet 2022 cette organisation de travail.

5. COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Considérant la délibération du Conseil du 3 juin 2014, instituant un Comité Technique commun, compétent pour les agents du SIDR et du CIAS et celle du 22 juin 2022 du CIAS demandant le rattachement des agents du CIAS au Comité Social Territorial commun.

En application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et suite au Comité Technique du 12 avril 2022, il est proposé au Conseil Syndical de créer le Comité Social Territorial (CST), fusion du Comité Technique et du CHSCT et par conséquent, de maintenir le nombre de représentants du personnel au sein du CST à 3 titulaires et 3 suppléants, de maintenir le nombre de représentants de la collectivité à 3 titulaires et 3 suppléants.

Sur proposition du Président, le Conseil décide de :

- créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents du SIDR et du CIAS.
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et d'autoriser Monsieur le Président ou la Vice-présidente, à informer Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire, de la création de ce Comité Social Territorial ainsi que de lui transmettre la délibération portant création de ce dernier.

STRUCTURE

6. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE

Suite au décret 2021-1131, publié le 31 août, il convient de modifier, préciser, certaines questions sur le règlement de fonctionnement de la crèche. Ce texte modifie entre autres le calcul de l'accueil des jeunes enfants en surnombre (115 %), la qualification du directeur en fonction de la capacité de la structure.

Le Comité consultatif Enfance Jeunesse, avec la direction, ont travaillé le document qui vous a été présenté.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les modifications apportées.

7. FERMETURE DE LA CRECHE EN 2023

Sur proposition du Président, les périodes de fermeture des deux structures en 2023 sont établis comme suit :

Congés annuels :

- du lundi 7 août au dimanche 27 août 2023
- du vendredi 22 décembre 2023, à 16h00, au lundi 1^{er} janvier 2024 inclus

Ponts :

- vendredi 19 mai 2023 (Ascension)
- lundi 29 mai 2023 (Pentecôte)

8. CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La situation sanitaire et économique rend difficile pour les jeunes concernés les recherches de contrat d'apprentissage et d'autres formations en alternance.

Il est ainsi proposé au Conseil de décider de la création de :

- 3 postes en alternance sous forme de contrat d'apprentissage, deux au sein de la crèche et un à la Cuisine Centrale

Sur proposition du Président, le Conseil syndical décide à l'unanimité des présents, d'autoriser la création de ces effectifs et d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer tous les actes, à intervenir dans cette mise en œuvre.

9. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SIDR

Le Conseil syndical prend acte du rapport d'activité qui sera diffusé auprès des Maires des communes du SIDR.

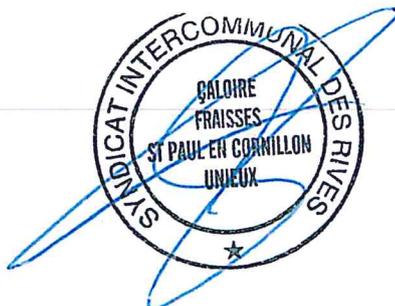
INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A UNIEUX, le 24 juin 2022

La secrétaire de séance,
Chantal RANCHON

Le Président,
Christophe FAVERJON



LISTE DES DELIBERATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT

CONSEIL SYNDICAL DU SIDR DU MERCREDI 22 JUIN 2022

Le vingt-deux juin deux-mille vingt-deux, les membres du Conseil syndical du SIDR se sont réunis à 14h00, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de M. Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

PRÉSENTS :

Pour CALOIRE :

Membre élue titulaire : Mme Sylvie THIVEL

Pour FRAISSES :

Membres élue titulaire : Mme Chantal RANCHON,

Membre élue suppléante : Mme Josiane JOUSSERAND,

Pour UNIEUX :

Membres élus titulaires : M. Christophe FAVERJON, Mme Gisèle ARSAC

Membre élue suppléante : Mme Agnès PESTRE,

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour CALOIRE : Mme Denise LAURENDON, Mme Émilie FIASCARO, Mme Béatrice PAILHES,

Pour FRAISSES : Mme Christiane BARAILLER, Mme Myriam PRUDHOMME,

Pour SAINT PAUL EN CORNILLON : Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Isabelle POITRINAL, Mme Nathalie CHAPUIS, Mme Delphine VARENNES

Pour UNIEUX : Mme Monique FAURAND,

Pouvoir : 0

Nombre de conseillers : 8 - Nombre de présents : 6 - Nombre de votants : 5

Assiste : M. Philippe CHAPRON, DGS

Secrétaire de séance : Mme Chantal RANCHON

LISTE DES DELIBERATIONS :

- Délibération n°1, examinée le 22 juin 2022
Convention Territoriale Globale – Approbation à l'unanimité
- Délibération n°2, examinée le 22 juin 2022
Décision modificative n°2 du SIDR – Approbation à l'unanimité
- Délibération n°3, examinée le 22 juin 2022
Ajout de tarif en 2022 – Approbation à l'unanimité
- Délibération n°4, examinée le 22 juin 2022
Mise en place des 1 607 heures – Approbation à l'unanimité
- Délibération n°5, examinée le 22 juin 2022
Comité Social Territorial – Approbation à l'unanimité
- Délibération n°6, examinée le 22 juin 2022
Modification du règlement de fonctionnement de la crèche – Approbation à l'unanimité
- Délibération n°7, examinée le 22 juin 2022
Contrat d'apprentissage – Approbation à l'unanimité



A Unieux, le 22 juin 2022
Le Président,
Christophe FAVERJON